



Délibération du conseil municipal du 29 janvier 2026 n°D2026_06

Publiée sur le site internet de la commune le : 3 février 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2026

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PEPIN Nathalie

Votants : 13

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian		X	GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUR Denis		X						

OBJET : FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE HAUTE-SAVOIE – AVENANT À LA CONVENTION « SÉJOURS DE VACANCES » POUR L'ANNÉE 2026

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la fédération des œuvres laïques de la Haute-Savoie accompagne les enfants lors de leurs séjours de vacances. Par délibération n° 2015-75 du 7 décembre 2015, une convention fixait les conditions de la participation de la commune de Vougy aux séjours en centres de vacances UFOVAL des enfants domiciliés à Vougy, soit une participation de 5 € par jour dans la limite de 30 jours par an et par enfant.

Par courrier du 22 octobre 2025, la fédération des œuvres laïques de la Haute-Savoie propose pour l'année 2026 de continuer à favoriser le départ des enfants en séjours de vacances, en apportant une participation communale de 5,45 € par jour et par enfant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat avec la fédération des œuvres laïques de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- FIXE la participation communale à 5,45 € par jour et par enfant, dans la limite de 30 jours.
- PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les pièces nécessaires à son exécution.

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



A circular blue stamp of the Mairie de Ugine, 74130. The text "Mairie de UGINE" is at the top, "74130" is at the bottom, and there is a central emblem. A blue ink signature is written across the stamp.

Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*